

Le 6 août 1768 - Poivre au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/22 f°190

Poivre s'inquiète de Rivalz de St Antoine exilé à l'île Rodrigues. Il y serait mal traité.

N°109

Monseigneur,

M. Rivalz de Saint-Antoine, conseiller au Conseil supérieur de cette île, exilé à Rodrigues par l'ordre particulier de M. Dumas, éprouve par les mêmes ordres des traitements indignes. Le nommé Julienne, que j'avais conservé dans cette île en qualité de pourvoyeur pour faire travailler environ vingt noirs, libres ou esclaves, occupés à la chasse de la tortue de terre, et en qualité de chef de la pêche dite tortues de mer, n'a eu aucun égard à l'ordre que je lui avais donné pour adoucir le sort du magistrat exilé. Il paraît que M. Dumas lui a donné des ordres totalement contraires. Il lui a tourné la tête en le nommant commandant du détachement de la Légion qu'il a envoyé en garnison dans cette île. M. Dumas a poussé la chose jusqu'à lui promettre un brevet de lieutenant de frégate, de sorte que ce malheureux homme qui n'en sait pas davantage, ne connaît plus du tout mes ordres, et est capable de se porter aux derniers excès pour obéir à ceux de M. Dumas. M. Rivalz, renfermé dans une cabane de feuilles, s'occupe à écrire un journal de tout ce qu'il voit et de tout ce qu'il apprend sur le rocher où il est exilé. Je joins ici, Monseigneur, un extrait de ce journal. Je vous prie de vouloir bien vous en faire rendre compte, vous apprendrez à quelle tyrannie sont exposés ici les sujets de Sa Majesté, sous les ordres d'un commandant aussi passionné que l'est M. Dumas.

Il est certain que je devrais rappeler le Sr Julienne, lui faire rendre compte de sa conduite, et le punir. Mais avec un Commandant comme M. Dumas, je m'exposerais certainement à de nouvelles violences dont M. Rivalz serait la victime, et qui mettraient en souffrance toutes les parties du service du Roi.

Nous commençons à manquer ici de viandes pour les besoins de l'hôpital. Le dernier bâtiment que j'ai envoyé à Rodrigues, et qui vient d'arriver, ne nous a apporté qu'environ sept cents tortues, tandis que tous les voyages de l'année dernière, faits par un bâtiment beaucoup plus petit, nous en ont toujours produit plus de mille. Il n'y a pas de doute que l'envoi du détachement de la Légion fait à l'île Rodrigues est directement contraire au but de l'établissement de cette île. C'est envoyer des renards dans le poulailler. Les 21 hommes qui y sont, et qui n'y ont été envoyés que dans l'intention ridicule d'y garder un seul homme, causent un dégât affreux parmi les tortues.

Je suis avec respect

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port Louis, Isle de France, le 6 août 1768

* * *